



Violation de domicile par mon propriétaire

Par **vasaha**, le **16/09/2010** à **17:29**

Bonjour,

mon propriétaire m a envoyé un preavis de congé de location en plein milieu de mon bail. je sais qu elle n a pas droit de me congédier ainsi et je le lui est dit.

elle m a harcelé tous les jours au telephone et a cherché a m imposer un rendez vous avec un agent immobilier et un possible acquéreur, j ai refusé et elle m'a menacé de rentré avec sa propre clé dans mon domicile si je ne lui ouvrais pas.

nous avons donc disposer une caméra a l interieur de mon domicile le jour et a l heure prévus.

elle est tout de meme rentré et nous la voyons sur le film se servir de sa propre clé.

Que dois je faire?

PS:j ai toujours payé mon loyer en temps et en heure

Merci

Par **HUDEJU**, le **16/09/2010** à **17:39**

Bonsoir

Vous devez aller porter plainte pour violation de domicile à la police ou la gendarmerie le plus proche de chez vous puisque vous en avez la preuve .

Ce n'est pas du tout comme ça que cela fonctionne . Ce n'est plus la peine d'aller lui expliquer , la justice s'en chargera .

Par **vasaha**, le **28/09/2010** à **17:19**

Merci

Par **mimi493**, le **28/09/2010** à **19:02**

Le bailleur est évidemment coupable de violation de domicile

Mais de votre côté, même s'il ne peut pas vous faire partir avant la fin du bail, son congé est valide (s'il respecte les formes légales, évidemment) et si le bail le mentionne, vous avez l'obligation de laisser visiter le logement en cas de vente. Il peut donc, aussi de son côté, tenter une procédure civile pour vous contraindre à laisser visiter le bien et obtenir des dommages et intérêts pour votre refus.